



N°11 – 10 juillet 2026

SOMMAIRE

1. Colza : résultats d'essais du département de l'Aisne
2. Gestion des adventices vivaces à l'interculture
3. Premiers retours d'un essai luzerne
4. Doryphore sur pomme de terre
5. Après les busards, nos amies les chauves-souris...

AGENDA

Visite d'essai luzerne

26 août après-midi à
Billy-sur-Ourcq (02)

Visite d'essai pomme de terre robuste

21 août - Rue du
Zémont, Gembloux
(Belgique) GPS :
50.560139, 4.719226
Sur inscription : matin ou
après-midi via [ce
formulaire](#)

Le clin d'œil météo

« À la Saint-Ulrich (10/07), chaleur et soleil font mûrir les épis »



OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Colza : résultats d'essais du département de l'Aisne

Depuis plusieurs années, des essais variétés et conduite de colza sont menés dans le département de l'Aisne. Cette année, 8 variétés ou mélanges étaient testés, dont 2 lignées et 6 hybrides.

L'écart-type résiduel (ETR) est de 1,78 q/ha. Cette valeur reste relativement faible au regard de la **moyenne générale de l'essai (12,21 q/ha)**, ce qui traduit une précision expérimentale satisfaisante. Le coefficient de variation (CV) est de **14,6 %** causé par des disparités de type de sol. En expérimentation agronomique, un CV en-dessous de 10% est généralement considéré comme bon. Ce résultat indique donc une variabilité conséquente.

Variétés	Rdt en q/ha à 9% d'H	Groupes homogènes
LG ADRENALIN	16,0	A
KWS MIKADOS	14,9	A B
BESSITO	14,1	A B
HOSTINE	13,5	A B
HEMMA	12,8	A B C
RGT CEOS	10,5	B C D
ES MAMBO	8,7	C D
MAMBO+COLLECTOR	7,2	D

La moyenne générale de l'essai est faible. Les variétés lignées MAMBO et MAMBO+COLLECTOR sont cette année en bas de tableau contrairement aux deux dernières années de récolte où MAMBO était en tête de nos essais. En plus d'une levée tardive et d'une faible croissance à l'automne, le colza a connu de nombreux incidents climatiques dont 3 épisodes de grêle parfois intense. Certaines variétés se sont révélées plus sensibles que d'autres à l'**égrenage causé par la grêle**. C'est notamment le cas de CEOS et MAMBO et dans une moindre mesure MIKADOS.

L'an dernier, nous avons testé l'utilisation d'un fongicide de biocontrôle, pour limiter l'impact du sclérotinia et des maladies de fin de cycle. Cet essai avait eu des résultats encourageants (+ 4qx par rapport au témoin) Nous l'avons donc reconduit pour la récolte 2026, et les résultats se confirment !

2 modalités testées à base de **RHAPSODY®**, solution biocontrôle UAB pour lutter contre le sclérotinia. :

- 1 passage à la chute des premiers pétales
- 2 passages : à la chute des premiers pétales + 15 jours après.
- 1 modalité de soufre à 3 Litres (PLANTISOUFRE), à la chute des premiers pétales

Résultats récolte :

Variétés	Rdt en q/ha a 9% d'H	Groupes homogènes
SOUFRE 3L	18,0	A
RHAPSODY 2L	16,8	A
RHAPSODY 2L 2 PASSAGES	16,7	A
KWS MIKADOS	14,9	B

ETR : 0.967 q CV : 5.82%
Moyenne : 16.6 q/ha

L'essai est précis. Les trois modalités traitées sont statistiquement différentes du témoin. La différence entre un passage ou deux est faible. Le coût du passage avec produit est évalué à 50€/ha.

Le gain est de 0,3T de colza sur cet essai. Le passage est économiquement intéressant. A noter tout de même que la pression sclérotinia cette année était faible, tout comme l'an dernier où les résultats étaient similaires.

Plus de détails sur cet essai et l'ensemble de nos travaux dans nos prochains compte rendus d'essais disponible en septembre !

Pierre DURAND

2. Gestion des adventices vivaces à l'interculture

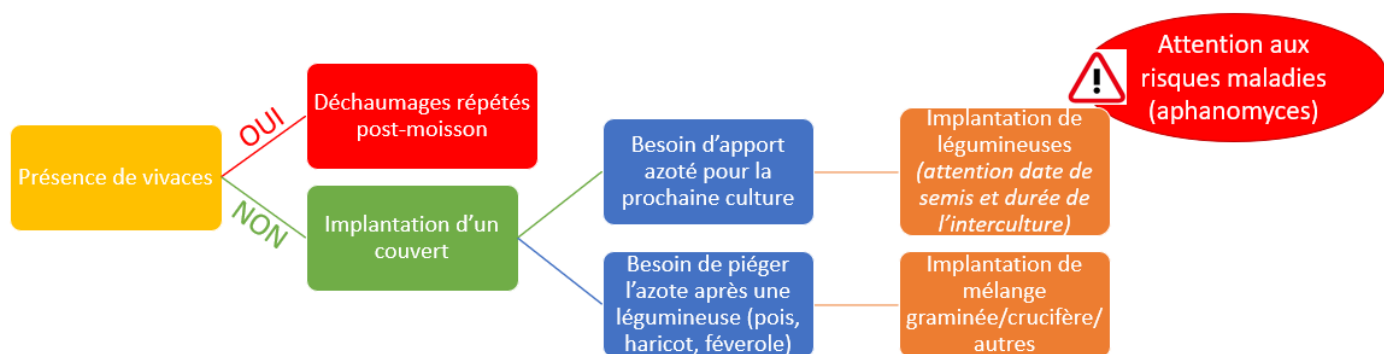
A court terme, les adventices vivaces (chardons, rumex, laiterons...) sont particulièrement problématiques en agriculture biologique en raison de leur forte capacité de concurrence vis-à-vis des cultures.

Les références produites par différents projets en partenariat avec Agro Transfert permettent de se rendre compte de leur impact potentiel sur nos cultures. Ici, l'exemple du chardon et du laiteron :

	10 chardons / m ²	30 chardons / m ²
 Pertes de rendement approximatives, pour une densité de chardons de :		
Céréales	20%	60%
Colza	10%	35%

	10 laiterons/m ²	80 laiterons/m ²
 Pertes de rendement approximatives, pour une densité de laiterons de :		
Céréales	20 %	40-60 %
Colza	10 %	35 %

Alors que faire ?



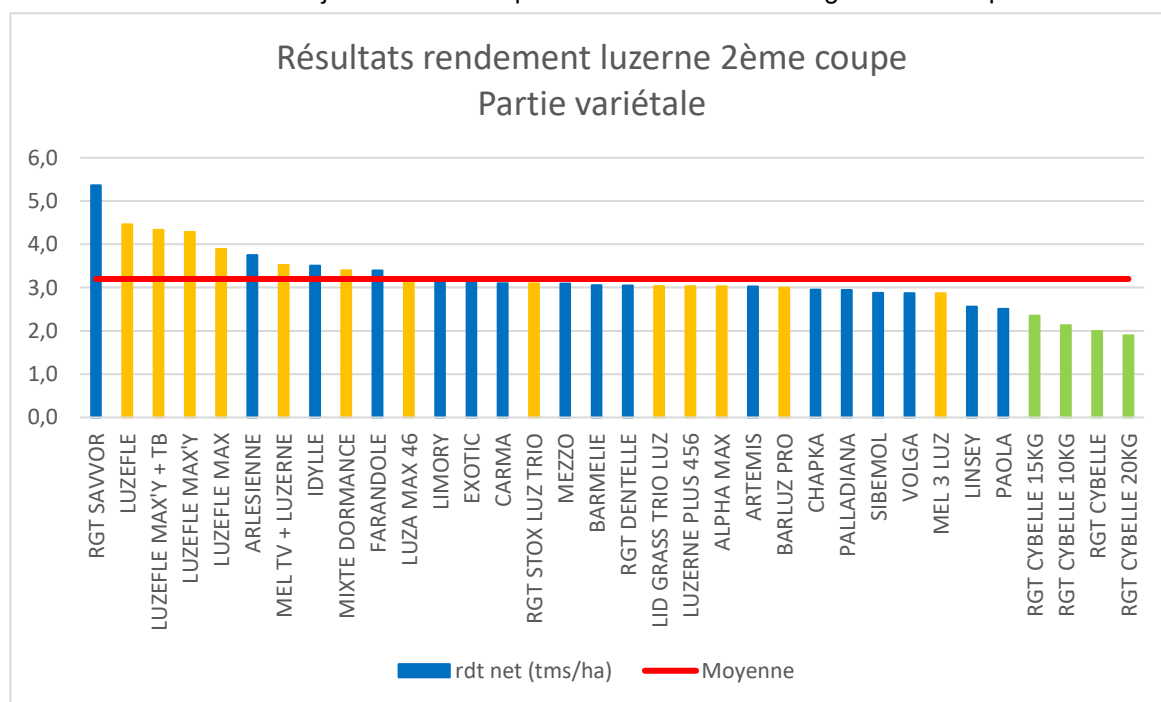
Les déchaumages successifs rentrent dans une stratégie d'épuisement qui vise à affaiblir les rhizomes des adventices vivaces et les empêcher de reconstituer leurs réserves. Ainsi, il faudra intervenir au stade 6-8 feuilles du chardon ou au stade 4-6 feuilles du laitern. Le délai entre chaque déchaumage doit permettre à la vivace **de repousser pour réintervenir au bon stade**. Il faut compter **2 à 3 passages** pour assurer une efficacité. **Ce travail se fait sur plusieurs années**. Scalpeurs et déchaumeurs à ailettes sont les outils les plus adaptés.

A savoir : Si une de vos parcelles présente une infestation importante par des vivaces ou espèces exotiques envahissantes, sachez qu'il existe une dérogation à l'implantation du couvert à l'interculture sous réserve de réaliser un reliquat début drainage (RDD) et de le transmettre à l'administration via le formulaire de démarches simplifiées disponible à la page 12 du 7^{ème} Programme d'action de la Directive Nitrates disponible via ce lien : https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/249_chambres_dagriculture_des_hauts-de-france/_RUBR_SINFORMER/7EME_PROGRAMME_hdf_20250731_compressed.pdf

Juliette MARTIN

3. Premiers retours d'un essai luzerne

Implanté le 13 août 2025 après un blé chez un agriculteur conventionnel, un essai luzerne (sans herbicide) a été mis en place par la CA 02 à Billy-sur-Ourcq (02). Il comporte une partie variétale où sont comparées 18 variétés seules, 12 mélanges et une partie testant 4 densités de semis avec la variété RGT CYBELLE. L'objectif est de comparer le rendement et la vigueur de chaque modalité.



Les résultats présentés ici sont ceux issus de la deuxième coupe effectuée le 8 juin 2026. La première coupe réalisée en avril a permis de nettoyer la parcelle.

Les mélanges (en jaune) s'en sortent globalement mieux pour cette 2^{ème} coupe surtout ceux composés avec du trèfle. Quelques variétés pures (en bleu) sortent également du lot comme RGT SAVVOR, ARLESIENNE et IDYLLE. Cependant, entre IDYLLE classée 8^{ème} et MEL 3 LUZ classée 28^{ème} en partant de la fin, la différence de rendement est de 0,6T de MS/ha. La partie densité (en vert) arrive dans les dernières positions (mauvaise germination du lot). A l'heure actuelle, il n'y a aucune différence significative entre les différentes densités. Les résultats pour les modalités classées en milieu de tableau ne mettent pas en évidence de grandes différences pour le moment. Le rendement moyen est de 3,2 T de MS/ha.

La 3^{ème} coupe est prévue autour du 20-25 juillet et l'on peut déjà observer que les trèfles ont eu plus de mal à repartir que la luzerne après la seconde fauche. Les résultats ne sont pas encore figés !

Florian PUDEPIECE

4. Présence du doryphore : un effet variétal ?

Beaucoup d'entre vous ont relevé des attaques de doryphores sur les pommes de terre. En effet, les températures élevées que nous avons sont très favorables à leur cycle de développement. Ils consomment essentiellement le limbe des feuilles et peuvent complètement défolier les plantes. Les larves et les jeunes adultes sont très voraces, 100 doryphores au cours de leur vie dévorent près de 500g de végétal. En cas de forte invasion, le rendement des pommes de terre se réduit et peut aller jusqu'à 50 % pour 40 larves par plante.

La prévention est la stratégie à mettre en œuvre notamment grâce au choix de variétés. En effet, on peut constater que certaines variétés sont impactées et d'autres non. Ici, on peut voir dans l'essai à Carvin (62), la variété CEPHORA qui a été dévoré et MAIWEN qui n'a pas été affecté par le doryphore. Un effet d'appétence est sûrement en jeu. C'est un levier à développer...



Variété MAIWEN à gauche indemne de dégâts de doryphores et CEPHORA à droite attaqué par les doryphores

Si vous détectez quelques pieds touchés, enlevez les pour éviter sa propagation. Il existe d'autres mesures telle que creuser des tranchées en bordure de parcelle, puis d'y placer des bâches en plastique afin d'intercepter les doryphores adultes qui sortent d'hivernation au printemps et se déplacent vers la culture.

Par ailleurs, l'intervention insecticide peut être la dernière solution, observez bien vos parcelles pour évaluer la situation. Intervenez que sur la partie de la parcelle concernée et uniquement si l'infestation est conséquente (plusieurs foyers ou de nombreux individus disséminés dans la parcelle). S'il y a que des adultes, attendez la sortie des larves pour intervenir au stade « jeunes larves » afin d'être le plus efficace. En bio, le SUCCESS 4 (spinosad) est autorisé en dehors de la floraison à 0.05L/ha à 0.075L/ha

(non respectueux des micro-hyménoptères). Il existe également le produit NOVODOR® en dérogation. (source : Quali'Conseil Culture pommes de terre).

A la suite des résultats d'essai récolté en 2025, les pommes de terre sont stockées jusqu'au printemps. Vous pouvez consulter le compte rendu final intégrant l'essai bio sur le lien suivant : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=225207

Clémence LECLERCQ

INFORMATIONS

1. Après les busards, nos amies les chauves-souris...

Participez à l'enquête « des chauves-souris dans mon bâti » !

Les chauves-souris sont des mammifères qui gagnent à être connus... En effet, grâce à leur régime alimentaire varié, elles jouent un rôle important dans la régulation des ravageurs des cultures comme la pyrale du maïs, le hanneton commun ou la noctuelle de la tomate. Une pipistrelle peut ainsi ingérer 3000 insectes en une nuit dont de nombreux moustiques !



Les exploitations agricoles accueillent de nombreuses chauves-souris, elles gîtent dans les combles, les caves, et derrière les volets... Mais les populations diminuent petit à petit (plus d'un tiers en 10 ans en France métropolitaine). Les agriculteurs peuvent jouer un rôle clé dans le maintien de ces espèces protégées, en préservant le gîte et le garde-manger (notamment les haies, bandes enherbées, mares). Un vrai service gagnant-gagnant puisque ce sont de précieux auxiliaires.

Pour mieux connaître l'état des populations de chauves-souris dans les milieux agricoles, les Chambres d'agriculture des Hauts de France et les partenaires naturalistes (Picardie Nature, Coordination Mammalogique du Nord de la France, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Villes de l'Artois) vous proposent de participer au recensement des chauves-souris dans vos exploitations agricoles.

Plus de 100 agriculteurs ont déjà participé à ce recensement. Vous aussi répondez rapidement à l'enquête en ligne. En fonction de vos réponses, vous serez recontactés par un naturaliste.

Néanmoins, en fonction des conditions météorologiques (canicule, temps pluvieux, froid, ...), ne soyez pas surpris si les chauves-souris n'ont pas été au rendez-vous cette année. En effet, ces mammifères ont plusieurs « maisons » qu'ils utilisent différemment au cours de l'année afin de trouver les conditions optimales pour leur bien-être. Il est très probable qu'elles reviennent dans les prochaines années.



Toute information est donc précieuse alors n'hésitez plus, scannez ce QR code.

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 - 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 - gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite - Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) - PI 00740 (CA 80) - NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise - N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)

